

ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Savary (BR, PLR/FDP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet G (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 53.*

Se sont abstenus:

Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rey (FV, ACG/MLB). *Total: 4.*

Projet de décret relatif à la réélection collective de membres du pouvoir judiciaire¹

Rapporteur: **Theo Studer** (PDC/CVP, LA).
Représentante du Conseil de la magistrature: **Antoinette de Weck**, présidente.

Entrée en matière

Le Rapporteur. Le décret concerne la réélection de trois membres de la Commission de recours en matière d'améliorations foncières, d'un juge cantonal et d'une juge cantonale suppléante. Selon les dispositions transitoires de la loi sur l'élection et la surveillance des juges, cette réélection se fait «in globo» par décret. En effet, le Conseil de la magistrature et la Commission de justice ont constaté que rien ne s'oppose à la réélection de ces personnes qui sont déjà en fonction. La Commission de justice vous propose d'entrer en matière et d'approuver ce décret.

de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV). Je veux simplement confirmer ce qu'a dit le président et vous dire que le Conseil de la magistrature suit toujours la même procédure en cas de réélection, à savoir qu'on demande aux personnes si elles sont d'accord de se représenter et si oui, on interroge le président de l'autorité pour savoir s'il a des remarques à faire sur la personne. Donc toutes ces personnes qui se représentent ont le soutien des présidents des autorités dans lesquelles elles vont siéger. C'est pour ça que je ne peux que vous encourager à réélire ces personnes, ce d'autant qu'il faut savoir que c'est souvent très difficile de repourvoir ces postes. Ainsi, pour cette commission de recours en matière d'améliorations foncières, nous avons mis le poste de vice-président au concours et personne n'y a répondu. Donc je ne peux que remercier ces personnes qui se représentent à leur réélection.

Rey Benoît (AGC/MLB, FV). Je fais la même remarque que lors de l'élection précédente quant à l'abstention du groupe Alliance centre gauche.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

ARTICLE UNIQUE, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

– L'examen du décret est ainsi terminé. Il est directement passé au vote final.

Vote final

– Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 64 voix sans opposition. Il y a 3 abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Badoud (GR, PLR/FDP), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung M. (SE, PDC/CVP), Bourgnone (FV, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Bussard (GR, PDC/CVP), Butty (GL, PDC/CVP), Clément (FV, PS/SP), Collomb (BR, PDC/CVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Fürst (LA, PS/SP), Gander (FV, UDC/SVP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hänni-F (LA, PS/SP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Morand (GR, PLR/FDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (,), Rime (GR, PS/SP), Romanens A. (VE, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Savary (BR, PLR/FDP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet G (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE,), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP). *Total: 64.*

Se sont abstenus:

Beyeler (SE, ACG/MLB), Duc (BR, ACG/MLB), Rey (FV, ACG/MLB). *Total: 3.*

Postulat P2052.09 Antoinette de Weck/ Nadine Gobet (exécution des peines, libération conditionnelle et contrôle)²

Prise en considération

de Weck Antoinette (PLR/FDP, FV). Ma collègue Nadine Gobet et moi-même vous remercions pour la réponse que le Conseil d'Etat a donnée à ce postulat. Même si certaines réponses à nos questions pouvaient se trouver dans la loi ou auraient pu être glanées auprès des représentants des services en charge de l'exécution des peines, le but de notre postulat était d'obtenir

¹ Texte du décret et préavis pp. 1714ss.

² Déposé et développé le 31 mars 2009, BGC p. 527; réponse du Conseil d'Etat le 25 août 2009, BGC p. 1805.